

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE
DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-2021-005 INTITULÉ :

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-2021-005 VISANT À AUTORISER, AU 10406, BOULEVARD GOUIN OUEST, SUR LE LOT 1 388 636 DU CADASTRE DU QUÉBEC, L'OCCUPATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT PAR 3 LOGEMENTS AU LIEU DU MAXIMUM DE 2 LOGEMENTS PRESCRIT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE EN VIGUEUR POUR LA ZONE C-7-428 DANS LAQUELLE L'IMMEUBLE EST SITUÉ ET D'ÉTABLIR LES NORMES S'Y RATTACHANT ET CE, NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE INSCRITE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CA29 0040

1. Objet du projet et demande de participation à un référendum

Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, le conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a adopté un second projet de résolution intitulé comme ci-dessus.

Ce second projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées du territoire visé afin que la résolution qui le contient soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Cette disposition est d'autoriser, au 10406, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 388 636 du cadastre du Québec, l'occupation du bâtiment principal existant par 3 logements au lieu du maximum de 2 logements prescrit au règlement de zonage en vigueur pour la zone C-7-428 dans laquelle l'immeuble est située et d'établir les normes s'y rattachant et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

2. Territoire visé

Le second projet de résolution concerne la zone C-7-428 ainsi que les zones contiguës H1-7-401, H1-7-399-1, C-7-424, C-7-424-1, H1-7-427, H1-7-431 et C-7-432.

La zone concernée et ses zones contiguës sont illustrées sur la carte jointe au présent avis pour en faire partie intégrante.

3. Conditions de validité d'une demande

3.1 Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- indiquer clairement le nom, l'adresse et la qualité de la personne intéressée en regard de sa signature;
- être reçue dans la période et de la matière prescrite par l'article 3.2 du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Dans le contexte de la pandémie de la COVID -19, des demandes distinctes provenant de personnes intéressées d'une même zone et totalisant le nombre requis de signatures pour cette zone seront recevables.

3.2 Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 et à la résolution numéro CA20 29 0169 adoptée à la séance du 8 septembre 2020 par le conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et qui autorise à faire les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, les demandes signées par au moins douze (12) personnes intéressées, tel que mentionné à l'article 2 du présent avis, doivent être reçues au plus tard le **26 janvier 2022** à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par courriel au greffe.pfdsrox@ville.montreal.qc.ca

OU

Par courrier :

Demande de participation référendaire PPCMOI PP-2021-005

a/s Alice Ferrandon, secrétaire d'arrondissement

Ville de Montréal, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

13665 boulevard de Pierrefonds, Pierrefonds, Québec, H9A 2Z4.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **26 janvier 2022** pour être considérée, et ce indépendamment des délais postaux.

4. Personnes intéressées

4.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **17 janvier 2022**;

ET

. être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;

. être domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande valide **depuis au moins six mois, au Québec**;

OU

. être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un lieu d'affaires, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale, situé dans une zone d'où peut provenir une demande valide.

4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale: toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le **17 janvier 2022** est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

4.4 Les personnes morales, les copropriétaires et cooccupants doivent produire leur résolution ou leur procuration en même temps que la demande.

5. Absence de demandes

Les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

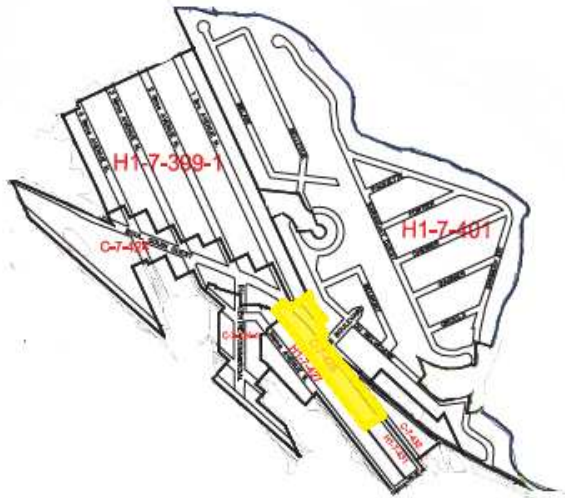
6. Consultation du projet

Ce projet de résolution peut être consulté dans la page « avis publics » sur le site Internet de l'arrondissement au <https://montreal.ca/>.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
ce dix-huitième jour du mois de janvier de l'an 2022.



La secrétaire d'arrondissement
Alice Ferrandon, avocate



Zone concernée: C-7-428



Zones contiguës: H1-7-401, H1-7-399-1, C-7-424, C-7-424-1, H1-7-427, H1-7-431, C-7-432

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement		Genuine Extract from the minutes of a Borough Council Sitting
Séance ordinaire du lundi 17 janvier 2022 à 19 h	Résolution: CA22 29 0016	Regular sitting of Monday January 17, 2022 at 7 p.m.

PP-2021-005
10406, BOULEVARD GOUIN OUEST
SECOND PROJET DE RÉSOLUTION

PP-2021-005
10406, BOULEVARD GOUIN OUEST
SECOND DRAFT RESOLUTION

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique du comité consultatif d'urbanisme a été tenue le 9 juin 2021 à 19 h, à l'issue de laquelle le projet particulier a été recommandé par ledit comité;

WHEREAS a public consultation meeting of the Urban Planning Advisory Committee has been held on June 9, 2021 at 7 p.m., at the end of which the specific proposal was recommended by said committee;

ATTENDU QUE le premier projet de résolution a été adopté à la séance du 6 décembre 2021 par la résolution numéro CA21 29 0276;

WHEREAS the first draft resolution has been adopted at the December 6, 2021 sitting by resolution number CA21 29 0276;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue du 9 au 23 décembre 2021 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du 16 juillet 2021;

WHEREAS a written consultation was held from December 9 to 23, 2021 according to the provisions of the July 16, 2021 ministerial order number 2021-054;

ATTENDU QUE le procès-verbal de cette consultation écrite a été déposé en séance;

WHEREAS the minutes of this written consultation has been tabled at the sitting;

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021 prévoit notamment la possibilité de poursuivre toute procédure d'approbation référendaire en apportant toute adaptation nécessaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens;

WHEREAS the July 16, 2021 ministerial order number 2020-054 thereof provides the possibility to pursue any referendum approval procedure by bringing any necessary adaptation in order to prevent the displacement and gathering of citizens;

ATTENDU QU'à la suite du dépôt et de l'adoption du premier projet de résolution, des modifications ont été apportées et qu'une nouvelle copie de la résolution a été distribuée;

WHEREAS following the tabling and adoption of the first draft resolution, amendments were made and a new copy of the resolution was distributed;

**Il est proposé par
le conseiller
appuyé par
le conseiller**

**It was moved by
Councillor
seconded by
Councillor**

ET RÉSOLU

AND RESOLVED

D'ADOPTER, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le second projet de résolution visant à autoriser, au 10406, boulevard Gouin, sur le lot 1 388 636 du cadastre du Québec, l'occupation du bâtiment principal existant par 3 logements au lieu du maximum de 2 logements prescrit au règlement de zonage en vigueur pour la zone C-7-428 dans laquelle l'immeuble est située et d'établir les normes s'y rattachant et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040;

TO ADOPT, by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (SCAOPI), a second draft resolution authorizing, for the immovable located at 10406 boulevard Gouin Ouest, on lot 1 388 636 of the cadastre du Québec, the occupancy of the existing main building by 3 dwellings instead of the maximum of 2 dwellings prescribed in the zoning by-law in force in zone C-7-428, in which the immovable sits and to establish the standards relating thereto, notwithstanding any provision to the contrary contained in zoning by-law CA29 0040;

DE permettre un rapport logement \ bâtiment maximum de 3;

TO allow a maximum dwelling unit/building ratio of 3;

DE permettre une structure de bâtiment jumelée;

TO allow a semi-detached building structure;

DE permettre une superficie minimale du terrain à 570 mètres carrés;

TO allow a minimum lot area of 570 square meters;

DE permettre une largeur minimale du lot à 15 mètres;

TO allow a minimum lot width of 15 meters;

DE permettre une marge latérale gauche (côté sud-est) à 0 mètre;

TO allow a left side setback (south-east side) at 0 meter;

DE permettre que la cour avant du terrain soit gazonnée ou autrement paysagée à l'aide de végétaux à 25%;

TO allow the front yard of a landsite be grassed or otherwise landscaped with plants and vegetation at 25%;

DE permettre un ratio des aires d'agrément à 28 m² par logement;

TO allow a minimum leisure area at 28 square meters per unit;

D'assortir l'acceptation du présent PPCMOI aux conditions suivantes :

TO MAKE the acceptance of the present specific construction project subject to the following conditions :

a) Que le garage privé existant soit démoli;

a) That the existing private garage be demolished;

b) Qu'une clôture en maille de chaîne soit installée afin de délimiter la cour latérale droite adjacente au 10408, boulevard Gouin Ouest dont le rez-de-chaussée est occupé par usage commercial. La clôture doit avoir une hauteur de 2 mètres et être ajourée au maximum à 20 % de sa surface. Des conifères doivent être plantés le long de la clôture ou des lattes doivent être installées sur la clôture afin d'assurer l'opacité requise;

b) That a chain link fence be installed to delineate the right side yard adjacent to 10408, boulevard Gouin Ouest whose ground floor is occupied by commercial use. The fence must be 2 metres high and have visual openings over a maximum of 20% of its surface. Conifers must be planted along the fence or slats should be installed on the fence to ensure required opacity;

c) Qu'un plan d'aménagement paysager des cours avant et latérale droite indiquant, entre autres, l'ajout de verdure et au moins un arbre ou des arbustes en cour avant ainsi qu'une aire de stationnement fonctionnelle soit déposé et approuvé par la Direction Développement du territoire et études techniques;

c) That a landscaping plan of the front and right side yards indicating, among other things, the addition of greenery and at least one tree or shrubs in front yard as well as a functional parking area be submitted and approved by the "Direction Développement du territoire et études techniques";

d) Que les travaux de remplacement du revêtement extérieurs et des fenêtres soient complétés;

d) That exterior cladding and window replacement work be completed;

e) Que les poutres d'acier en saillie existantes sur l'élévation latérale droite du bâtiment soient retirées ou coupées; et

e) That the existing projecting steel beams on the right side elevation of the building be removed or cut; and

f) Que les demandes de permis et autorisations nécessaires à la réalisation du projet soient effectuées dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI.

f) That the permit and necessary authorizations for the present project be requested during the 24 months following the entry into force of the present SCAOPI

D'obliger le requérant à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus, sans quoi, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets

TO REQUEST the applicant to respect all the conditions set above and, failure to comply by the obligations resulting from hereby resolution, the penal law provisions of By-law on specific construction, alteration or occupancy proposals

particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045), s'appliqueront;

En cas de contradiction avec les dispositions énoncées dans le Règlement de zonage de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0040, les critères de la présente résolution prévalent. Toutes autres dispositions dudit règlement continuent à s'appliquer;

DE poursuivre la procédure d'adoption de ce projet de résolution conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.04 1218707020

Dimitrios (Jim) BEIS

Maire d'arrondissement
Mayor of the Borough

Signée électroniquement le 18 janvier 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 18 janvier 2022

Alice FERRANDON
Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough

for an immovable (CA29 0045), will apply;

In case of conflict with the provisions and standards stated in the zoning by-law CA29 0040 of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, the criteria of this resolution prevail. All other dispositions of the zoning by-law CA29 0040 will continue to apply;

TO pursue the adoption procedure of this draft resolution in accordance with the rules of the July 16, 2021 ministerial order number 2021-054, by bringing the necessary adaptations to the referendum procedure, namely by establishing a remotely registration process of the qualified voters and, if need be, by organizing the holding of a referendum by correspondence, according to the conditions provided by the By-law on absentee voting (chapter E-2.2, r.3).

UNANIMOUSLY ADOPTED

Alice FERRANDON

Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough